CSDINGENIEURS*

Commune de Chaumont-Gistoux



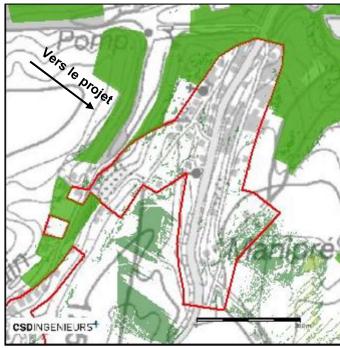


Figure 125 : Incidences paysagères quantitatives - Manipré

Ce village possédant une végétation dense en son sein ainsi qu'un bois à l'est, seule sa partie sud-est présentera des vues vers les éoliennes.

Critères quantitatifs

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 7 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles: 5 éoliennes (depuis 2 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural)
- Distance au projet : minimum 4,3 km
- Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 2°

Critères qualitatifs

- Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales
 - Obstacles visuels naturels : relief/arbres isolés/bosquets d'arbres/ bois
 - Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées
- Orientation des vues :
 - espaces privés : majoritairement orientées vers le projet
 - o espaces publics : pas orientées vers le projet

A l'échelle du village de Manipré : négligeables